L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 9 MAI 1872. — Tome [illegible] Vol. XLV.

DUFOUR & [illegible], PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 9 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par E. Bugar & Co., dans [illegible] Vieille-Levée, Nos 45 et 47 — Vente [illegible] de bottes, souliers et chapeaux.

Par Eugène Tourné, à dix heures et demie, [illegible] rouge; et à 5 heures, sur la Levée, [illegible] Hôpital, [illegible].

Par D. F. Murphy, au [illegible] de la rue des Magasins — Marchandises de fantaisie, [illegible] — Anab [illegible], sucre, café, [illegible], etc.

Par R. M. Montgomery, à sa salle d'encan, 47 rue [illegible] — Vente régulière de meubles.

Par Placide J. Spear, au No 45 de la rue de [illegible] — [illegible], montres, [illegible], fusils, pistolets, [illegible].

Par Vincent & Co. [illegible] — Marchandises sèches [illegible].

Par Voorhies, Andier & Co., dans leur salle d'encan, No 34, rue Vieille-Levée — [illegible] et [illegible].

ATTENTION!

Vente de [illegible], sans réclamation.—M. Placide [illegible], vendra aujourd'hui [illegible] à l'encan, [illegible] de la rue [illegible]. Les fonds [illegible], montres, [illegible], fusils, pistolets, lunettes, jumelles [illegible], instruments de musique, etc. [illegible] bracelets, épingles, [illegible] et autres articles de [illegible] seront probablement vendus à vil prix. Ainsi que [illegible] articles [illegible] garantis.

ATTENTION!

Vente, à 10 heures et demie, au Bureau [illegible], vue [illegible], pour compte du Consul de France, 300 caisses vin rouge; aussi, [illegible] fromage de Gruyère, par Eugène Tourné.

ATTENTION!

Sucre, Café, Malt, &c. — Voyez l'annonce d'encan de M. D. F. Murphy.

Marchandises de fantaisie, Bimbeloterie Yankee, &c. — Voir l'annonce d'encan de D. F. Murphy.

[illegible] Faites imprimer vos Brochures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au Pelican Printing Office, 113 et 114, rue Poydras.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Jeudi :

OPÉRA—Roland à Roncevaux.

ACADÉMIE—Masaniello ou la Muette de Gênes.

ST-CHARLES—Dearer than Life et l'Enchantement, grand ballet.

VARIÉTÉS—Eileen Oge.

Une loi contre le crédit.

Le journal officiel a publié, hier, une loi votée par la dernière législature qui, à notre sens, aura un effet tout contraire à celui qu'elle se proposait. Elle porte que le shérif ne pourra saisir les effets d'habillements du débiteur et de sa femme, ni son lit ni ceux de sa famille, ni ses armes et accoutrements militaires, ni les instruments et livres nécessaires à l'exercice du métier, du commerce ou de la profession qui le fait vivre; il ne pourra, en aucun cas, saisir les droits de servitude personnelle, d'usage ou d'habitation, d'usufruit sur les biens d'un enfant mineur, ni les revenus de biens dotaux, ni l'argent dû pour le salaire d'un officier, ni les gages, ni les récompenses pour les services personnels, ni le mobilier de maison ou de cuisine jusqu'à concurrence de $500.

La loi a été évidemment pour but de protéger les gens qui ont de faibles revenus, mais elle produira probablement des conséquences contraires aux vues de ses auteurs. Cette loi ne peut avoir d'effet rétroactif; elle ne s'appliquera qu'aux transactions à venir. Elle ne fait qu'une exception pour les dettes résultant de loyer. Il en résulte donc que les débiteurs de mauvaise foi qui n'ont pas un mobilier valant plus de $500, se trouvent à l'abri de toutes poursuites pour le paiement de leurs loyers, de leurs provisions et des engagements contractés envers leurs fournisseurs.

Or, le propriétaire qui est obligé de payer des taxes très élevées et la prime d'assurance ne voudra pas s'exposer à voir sa maison occupée pendant plusieurs mois par un locataire contre lequel il n'aura aucun moyen d'action. Il exigera quelque seule garantie, ce sera d'exiger le paiement de ses loyers d'avance avec un contrat écrit qui l'autorisera à reprendre possession immédiate en cas de non paiement d'un mois d'avance. Le grocer, chez lequel une famille s'approvisionnera, pourra davantage se hasarder à faire crédit si le mobilier de cette famille est au-dessous de $500. Il en sera de même des autres fournisseurs.

Il résultera de là que la ressource du crédit sera fermée à ceux qui en ont le plus besoin dans les temps de chômage. Cette suppression de crédit fera sentir à beaucoup de ménages la nécessité de l'économie, puisqu'il faudra avoir toujours l'argent à la main pour se procurer un abri pour la famille, du pain chez le boulanger et des provisions chez le grocer. Mais, combien de familles, avant d'avoir pu économiser assez pour payer tout au comptant, vont sentir les inconvénients de la défiance que la loi nouvelle apporte dans les relations !

Il deviendra impossible à beaucoup de gens de louer une maison à moins de trouver des répondants qui, eux-mêmes, n'auront d'autre garantie que l'honnêteté personnelle de celui pour lequel ils se portent fort.

La loi sera donc plutôt nuisible qu'avantageuse à ceux qu'elle avait en vue de protéger. Nous approuvons certainement quelques-unes des exemptions qu'elle contient; ces exemptions se retrouvent dans toutes les législations; elles ont pour base des motifs d'humanité auxquels on ne peut trouver à redire. Mais ces exemptions devraient être limitées aux vêtements, à la literie indispensable et aux instruments de travail dans une certaine limite. Aller au-delà, c'est dépasser le but. C'est donner un encouragement aux débiteurs de mauvaise foi. Les mobiliers devraient être exemptés jusqu'à un certain chiffre, mais non au-delà. Quant au mobilier, on ne devrait exempter que la literie et les ustensiles de cuisine jusqu'à une valeur modique, mais non pour une somme de six cents dollars. Les neuf dixièmes des ménages en Louisiane n'ont pas un mobilier valant plus de six cents piastres. Il n'y aura donc plus pour ces ménages d'autre crédit possible que celui qui sera accordé en raison de la probité connue du chef de famille.

Avec le temps, un pareil système amènera probablement plus d'honnêteté dans les relations, puisqu'il substituera le crédit personnel au crédit réel. Mais la promulgation d'une pareille loi au commencement de l'été, à l'entrée de la saison des chômages, causera plus d'embarras, et d'inconvénients qu'elle ne produira d'avantages.

GRAND BAL DE POMPIERS.—La Compagnie de pompe à vapeur Créole No 9 doit donner, samedi prochain, 11 mai, dans la salle de la rue Bienville, un grand bal paré et en calico. Nous remercions le comité d'arrangement et le secrétaire, A. V. Flotte, des invitations qui nous ont été adressées.

UN BILLET GAGNANT. — M. Pierre Durban, rue Dumaine 285, entre les rues Miro et Galvez, certifie, ainsi qu'on le verra dans un avis inséré plus loin, qu'ayant pris 1/4 de billet de combinaison Nos 10, 11, 33, classe 108, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a tiré le prix capital de neuf mille piastres, le 6 mai 1872, le dit billet ayant coûté vingt-cinq cents au bureau de L. Vénisset, rue des Ursulines No 17, il s'est présenté au bureau de la Compagnie où le montant lui en a été payé sans délai.

NOTICE D'ENTERREMENT.—Nos 95, 96 et 97. Voyez la colonne des notices mortuaires. Mort de John King, Bernard Graham et Wm. Ringer — payable au bureau la Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana, rue Carondelet No 120.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, [illegible] Canal.

La Question des Taxes.

Nous apprenons que les avocats de l'Association pour la résistance aux taxes s'occupent de la rédaction d'une adresse au peuple dans laquelle ils exposeront les moyens à opposer aux poursuites que peuvent intenter les collecteurs des taxes. Cette adresse sera publiée dans un de nos prochains numéros.

COMPAGNIE DES LEVÉES.

Dans notre numéro du 24 février dernier nous avons exposé les faits révélés par MM. Banks, Back et Deposte dans une demande dirigée par eux contre la compagnie des levées où toutes d'actions auxquelles ils prétendaient avoir droit comme incorporateurs de la compagnie. Ces messieurs viennent de perdre leur procès, mais leurs allégations relatives aux tripotages suivant lesquels ont été faites les transformations subies par la compagnie n'ont pu être contredites. Nos commentaires sur ces transactions inavouables se trouvent pleinement confirmés.

Voici la conclusion de la sentence rendue par le juge Dibble en faveur de la compagnie.

Lorsque la Compagnie s'est organisée, le capital était fixé à $3,000,000. Les incorporateurs ont pris entre eux 27,000 actions, c'est-à-dire pour $2,700,000 de ce capital. Il restait donc 3000 actions qui n'étaient pas encore émises. Des livres de souscription ont été ouverts alors, et chacun des 27 membres qui composaient la [illegible].

On n'établit pas qu'il l'aient fait.—Plus tard, par un amendement à la charte de la Compagnie, le capital a été porté à $10,000,000; mais les livres de souscription n'ont pas été ouverts pour les 72,000 actions du capital ainsi augmenté. Les Directeurs les ont vendues comme faisant partie du capital roulant de la Compagnie, pour le mettre en opération et atteindre le but de l'organisation.

La charte a été encore une fois amendée et le capital réduit à $1,000,000; puis, par une clause spéciale de l'amendement, ce capital a été porté à la somme de $1,500,000; et les 10,000,000 des actions primitives ont été converties en nouvelles actions ainsi qu'il en est fait mention dans les plaidoiries.

La clause spéciale de l'amendement ne permettait pas une augmentation de capital, à moins que ce ne fût après l'émission de dividendes sur le capital.

D'après tout ce qui précède, il me semble clair, que quelque intérêt qu'aient eu les premiers incorporateurs à une augmentation de capital qui aurait pu se faire, cet intérêt est nul aujourd'hui. La demande est rejetée.

ENTERREMENT DU CHANCELIER DU CONSULAT DE FRANCE.—Nos lecteurs connaissent le triste accident dont a été victime M. Emmanuel Dochez, chancelier du consulat de France. Le corps de ce malheureux jeune homme a été trouvé flottant dans le lac par une goëlette qui l'a remené hier à Milneburg; il a été, après l'enquête du coroner, transporté en ville à l'asile de la Société Française, mis à la disposition du consulat par le président et les administrateurs de la Société. L'enterrement aura lieu ce matin à onze heures précises.

Les membres de la Société Française et les résidents français sont invités à rendre les derniers devoirs à ce jeune homme qu'une fin prématurée vient d'enlever à sa famille, alors qu'il s'ouvrait devant lui une carrière pleine d'avenir. M. Dochez avait reçu ici le baptême de la fièvre jaune et c'est après avoir échappé à ce terrible fléau qu'il a succombé victime d'un accident tout fortuit. Il apportait dans l'exercice de ses fonctions autant d'intelligence et de zèle que de modestie, et sa mort laissera de vifs regrets à ceux qui ont pu apprécier les qualités qui le distinguaient. La colonie française tout entière s'associera, sans aucun doute, à ces regrets, et nous pensons qu'elle sera largement représentée dans le cortège qui doit conduire à leur dernière demeure les restes de M. Dochez.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Deuxième représentation de *Roland à Roncevaux*—*Bénéfice de MM. Dumestre et Cartier*.—Le succès éclatant qu'a obtenu la première représentation du *Roland à Roncevaux* est d'un bon augure pour les bénéficiaires d'aujourd'hui, MM. Dumestre et Cartier. Ces excellents artistes, dont le zèle et le dévouement sont dignes des plus grands éloges, donnent à leur bénéfice la deuxième représentation de l'œuvre populaire de Mermet.

Le public ne voudra pas laisser échapper une si bonne occasion, et il y aura foule, nous en sommes certain, à l'Opéra, ce soir.

M. Delabranche chante le rôle de Roland avec une vaillance rare; et jamais peut-être les échos d'une salle de théâtre n'ont résonné d'une voix plus fière que la sienne, lorsqu'il lance le superbe *Exterminons les Sarrasins*, dans le final du troisième acte.

Mlle Levielli, Mme Naddi, MM. Coulon, Dumestre et Jourdan tiennent parfaitement leurs rôles respectifs; et les chœurs ainsi bien que l'orchestre complètent une exécution vraiment remarquable.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Le spectacle est changé pour ce soir, et l'on donne un drame nouveau : *Plus cher que la vie*, avec un grand ballet et plusieurs divertissements.

L'Académie se fait une règle de ne jamais donner trop souvent les mêmes pièces et le public lui sait gré de cette variété. Vendredi soir M. Kittredge aura son bénéfice.

THÉATRE ST-CHARLES.—On ne saurait dire trop de bien des Martinetti-Ravel. Ce sont certainement, dans leur genre, des artistes d'un talent réel et comme on en voit peu. Leurs spectacles variés attirent beaucoup de monde au Théâtre St-Charles, et le public accueille toujours avec faveur ses deux favoris, Paul et Julien Martinetti. Hier soir, la salle était encore bien garnie.

LA TROUPE D'OPÉRA ITALIEN. — Nous avons déjà parlé de la troupe d'opéra italien qui doit donner, au Théâtre des Variétés, une série de cinq représentations qui auront lieu le 15, le 16, le 18, le 19 et le 21 courant. *Lucia de Lammermoor*, qui sera la pièce d'ouverture, nous fera faire connaissance avec madame Bellini de Marietti, cantatrice qui s'est fait entendre avec succès dans l'Amérique du Sud et en Californie, et le ténor Baccei qui a également une réputation déjà faite sur ce continent.

Le jeudi 16, nous entendrons dans la *Traviata* une étoile des théâtres d'Italie, de Londres et de St-Pétersbourg, mademoiselle Elena Corani, qui est arrivée en Amérique, il y a quelques mois, avec une réputation consacrée par trois engagements consécutifs au théâtre de la Scala de Milan, plusieurs engagements au Théâtre San Felice de Naples, les applaudissements des dilettante de St-Pétersbourg, et plus récemment une saison brillante au Théâtre Royal de Covent's Garden à Londres. Si nous en jugeons par son passé, Mlle Corani saura se faire applaudir dans la *Traviata* et dans la *Norma*, qui a été, au dire de nos confrères d'Europe, un de ses triomphes. Mlle Corani est une belle personne, qui doit admirablement personnifier Norma au physique; quant à sa voix et à son talent, nous ne pouvons encore en juger que par des succès passés.

La *Norma* sera donnée le dimanche 19 et le *Trovatore* le mardi 21.

Le baryton de la troupe, M. Reina est déjà connu aux Etats-Unis comme un artiste de valeur. Nous aurons occasion de l'apprécier dans *Lucia*, la *Traviata* et le *Trovatore*.

La chanteuse contralto est Mme Adèle Adelberti. MM. Jourdan, Dubos, Paulinay, sont déjà connus de notre public. Le second ténor, M. Nicolini et la seconde basse, M. Vincenti complètent la liste des artistes principaux. Un certain nombre de musiciens et de choristes de notre opéra ont été engagés pour compléter l'ensemble de la troupe italienne.

LETTRES DE CRÉDIT.—La Banque Nationale d'Etat, rue du Camp Nos 31 et 33, émet des lettres de crédit circulaires dont on peut disposer dans tous les pays de l'Europe.

GRENADINES NOIRES.—La maison Barrière, rue du Canal, 158, fera aujourd'hui l'ouverture d'un bel assortiment de marchandises nouvelles parmi lesquelles des grenadines noires, des grenadines à carreaux, de toiles et laines, barèges, etc., le tout à bon marché, ainsi qu'on pourra s'en convaincre en jetant les yeux sur l'annonce de la [illegible].

[illegible] On ne peut manquer d'acheter une machine à coudre [illegible] attentif de la machine "Domestic," 169 rue du Canal, chez M. S. Holmes.

CHRONIQUE LOCALE.

LES AFFAIRES DE L'ABATTOIR.—M. Pratt, ex-président de la Compagnie des Abattoirs du Croissant, a été accusé devant la [illegible] d'avoir détourné par le grand jury devant la Première Cour de District, et qui a été abandonnée par l'avocat de district. La défense de M. Pratt a été qu'il avait usé de ce capital suivant le désir des directeurs et dans l'intérêt des incorporateurs.

HUITIÈME COUR DU DISTRICT.—Le juge Dibble a accordé à T. [illegible] contre Jamnes Graham, auditeur d'Etat, un mandamus pour forcer ce dernier à lui délivrer des warrants en paiement de ses services comme [illegible]. M. Harvey éprouve, pour faire payer ses warrants par le trésorier, le même embarras qu'éprouvent les autres porteurs de warrants, le jugement de la Huitième Cour ne lui sera pas très favorable. On vend encore sur la place des warrants de 1870. Après ceux-là viendront les warrants de 1871. Quand ceux de 1872 seront-ils payés? Dieu seul le sait.

CORPS RETROUVÉ.—Hier, le corps d'Emmanuel Dochez, chancelier du consulat de France, a été trouvé flottant sur le lac, à deux milles et demi de Milneburg, par le patron d'une goëlette qui allait à Biloxi et qui est revenu. Le corps, attaché par une corde à l'arrière de la goëlette, a été ainsi remorqué jusqu'au wharf, d'où avis a été donné sans délai au coroner et au consulat. Le noyé a été reconnu par ses vêtements, mais non par les traits de sa figure qui était noire et dans un état de décomposition. Pendant ayant eu lieu dimanche, 5 du courant. On n'a remarqué aucune trace de violence sur le corps qui était entièrement habillé. Par conséquent, le malheureux nageur n'a succombé ni à la vengeance d'un ennemi, ni à l'attaque d'un accident; mais d'après la couleur de sa figure, on suppose que sous le soleil qu'il faisait, il a éprouvé une congestion qui lui a permis à peine de pousser le cri de détresse que nous avons rapporté.

L'enterrement d'Emmanuel Dochez aura lieu aujourd'hui, au cimetière St-Louis, et le convoi partira à 11 heures précises de l'Asile de la Société de Bienfaisance Française, où le corps a été déposé.

VOL.—Hier matin, sur les 2 heures, la résidence de M. Chas. E. McClaren, rue Melpomène, No. 38, a été visitée par un industriel assez maladroit pour faire du bruit et éveiller les gens de la maison qui ont fait preste [illegible] sur lui, sans l'atteindre, il est vrai, mais au moins sans lui donner la chance d'enlever quoi que ce soit.

L'ASSEMBLÉE DES PARTISANS DE LA RÉFORME SUR LA PLACE CONGO.—Quinze cents à deux mille personnes assistaient, hier soir, à l'assemblée que les partisans de la réforme avaient convoquée. Les chandelles romaines, le tambour et la musique ne semblent pas avoir exercé autant d'influence que par le passé, et nous ne croyons pas que la foule ait été l'une des plus nombreuses qui se soient jamais vues. Les discours ont commencé à sept heures et demie; à dix heures, aucun orateur ne se faisait entendre.

On a d'abord écouté les speakers avec calme et attention, mais, vers la fin du meeting, plusieurs des personnes de l'auditoire ont essayé de les interrompre. Ces interruptions indiquaient un manque de sympathie envers ceux qui préconisaient l'organisation d'un parti distinct.

L'assemblée a été appelée à l'ordre par M. Jules Aldigé, qui a nommé les officiers suivants :

Président W. A. Bell.

Secrétaires : W. B. Duncan, Beverly Kennedy, C. W. [illegible].

Vice-Présidents :

M. Musson	Ernest Pascault
Geo. W. Dunbar	Thomas E. Kennedy
E. Miltenberger	M. Payne
Ant. Carrière	[illegible]
Ad. Schreiber	[illegible] Sweeney
B. L. McMardo	Joseph Santini
Jno. G. Fleming	Lewis [illegible]
Paul Fourchy	[illegible]
Dr F. Durel	[illegible]
E. J. Pascault	[illegible]
Jules Aldigé	[illegible]
Omer Scanlan	[illegible]
M. Carrière	[illegible]
J. E. Fleming	[illegible]
L. Christ	James Ferret
J. W. Labouisse	[illegible] Bacomb
H. N. Ogden	Ed. Bl[illegible]
J. Buckner	W. B. Schmidt
Jno. W. Hincks	J. C. Morris
F. M. Feigler	C. C. Morgan
Jno. Phelps	Dr. Bickell
V. Carrière	[illegible] Shakespeare
Arthur Gaimie	Dr. Hard
B. M. Harrod	P. Bell
Frank Perret	O. Pascault
George Rountre	

M. Wm M. Randolph, le premier orateur présenté au meeting, a dit que les événements qui se préparent dans le monde politique et dont nous voyons l'annonce [illegible] de l'avenir de l'Etat [illegible] France, heureusement, nous rendons [illegible] n'est pas encore perdu, si le peuple comprend ses intérêts et reste fidèle à sa mission. Parlant des taxes écrasantes, qu'a-t-on fait, a continué M. Randolph, des sommes que les percepteurs nous ont arrachées? On sont les voies établies, les améliorations, les travaux?

Les autorités ne peuvent rien nous montrer; elles nous ont volés sous le manteau de la loi, et ces sortes de vols sont les plus ignobles. On s'est vainement adressé à nos gouvernants: le comité des Cinquante leur a prévenus que s'ils voulaient éviter la répudiation, il fallait que cet état de choses cessât. Cet appel même n'a produit aucun effet sur eux. Le comité s'adressa alors au peuple et de ce jour date la naissance du parti de la réforme, qui n'a pour but que l'intérêt public et non celui des anciennes organisations. Les démocrates et les républicains peuvent s'y joindre sans abandonner leurs principes politiques.

Les réformistes combattent pour une réduction de l'impôt et une administration honnête; ils ne s'occupent ni de la politique nationale ni des formes du gouvernement d'Etat; ils désirent éloigner des emplois tous ceux qui en sont indignes. Le pays est à la veille d'une grande lutte présidentielle et il sera difficile d'échapper à la tourmente. On essaiera de dissoudre le parti de la réforme, mais il ne se verra que la tentative échouera. Le bien de la Louisiane, les moyens à prendre pour la soustraire à la ruine dominent tous les partis; rien d'aussi important ne saurait être soumis au peuple. Il faut que nous ayons un gouverneur que le soupçon ne puisse atteindre, un homme qui s'oublie pour ne songer qu'à ceux dont il est le mandataire, aux citoyens de l'Etat; un homme qui ne spéculera pas dans les valeurs publiques, et ne se servira pas du veto pour faire la hausse ou la baisse afin de s'enrichir.

Ne vous laissez distraire, a ajouté l'orateur, ni par la Convention de Cincinnati, ni par celle de Philadelphie; n'ayez qu'une seule idée—avoir le meilleur gouvernement possible en Louisiane. Voulez-vous élever Warmoth? (Non! non!). Voulez-vous élire une Législature semblable à celle de l'année dernière? (Non! non!) Alors, ne vous occupez pas de la Convention de Cincinnati; si vous le faites, vous soutenez indirectement Warmoth qui s'y cramponne comme à sa seule branche de salut.

M. Randolph s'est assez longuement étendu sur les opérations financières de M. Warmoth—opération qui, de l'aveu du jeune gouverneur lui-même, devant le comité du Congrès, sont la source de sa fortune. Je ne me servirai pas, en les qualifiant, du mot de vol, a dit l'orateur, mais je vous raconterai, à ce sujet, une petite histoire dont Sam Houston est le héros. La chose s'est passée à l'époque qui a précédé l'annexion de la République à celle des Etats-Unis. On avait découvert, dans le parc du président Burnett, les cochons d'une madame Lynch. Houston, en haranguant les citoyens du district de Burnett, leur dit qu'il ne voulait pas les offenser en accusant leur concitoyen de vol de cochons, mais il leur ferait observer qu'on avait trouvé les cochons de la veuve chez Burnett, et c'était à ce dernier à leur expliquer comment les quadrupèdes se trouvaient chez lui. M. Randolph a cité, comme exemple de pillage, l'achat, pour un parc de ville, d'un morceau de terre qui nous a coûté un million et ne rapportait pas plus de cent cinquante mille piastres. Dans deux mois le peuple demandera, presque unanimement, la répudiation de toutes les dettes qui lui ont été frauduleusement imposées.

Les remarques du second orateur, M. Walker, n'ont pas différé de celles de M. Randolph. Il a conseillé aux partisans de la réforme de s'éloigner, pour le moment, des autres organisations, car les réformistes, qui tiennent la balance du pouvoir, ont l'intention de s'unir, immédiatement avant l'élection, au parti qui pourra et voudra les aider à atteindre le but qu'ils se proposent.

M. Fleming a prononcé un long discours dont il nous est impossible de donner plus qu'un faible sommaire. Il a parlé, en termes plus qu'énergiques, de la couardise des hommes qui, après avoir fait preuve de courage sur les champs de bataille, consentent à devenir les esclaves de Warmoth.

La ville s'en va rapidement et, tandis que nous assistons à cette décadence, le gouverneur, les législateurs, les juges, les greffiers des cours, les shérifs, s'enrichissent et quelques-uns d'entre eux se bâtissent des palais. M. Fleming a qualifié d'arrogance les reproches de M. Walton, administrateur des finances, aux contribuables qui ne veulent pas débourser. Quel est le régisseur qui permettrait à son fermier de livres de lui indiquer des dettes qu'il doit payer? M. Walton, serviteur du public, a-t-il le droit de critiquer ce que ses maîtres jugent convenable de faire? [illegible]

Le meeting s'est ajourné après un discours de M. [illegible].

New York, 8 mai — Arrivé, le steamer Hanse. Arrivés à destination, les steamers Harmonia et Italy.

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

[illegible]

Le bill [illegible] de la Louisiane.

Il est attaqué avec énergie par le sénateur Trumbull.

Discussion entre lui et Morton.

Le bill est ajourné.

La Convention Nationale Démocratique.

Elle est convoquée pour le 9 juillet à Baltimore.

Honneur fait au France au discours de M. d'Audiffret.

M. Rouher interpellera le gouvernement sur les abus dénoncés.

L'interpellation est annoncée pour le 15 du courant.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Paris, 8 mai.—Le discours de M. d'Audiffret Pasquier, [illegible]. M. Rouher a prévenu la Chambre qu'il interpellerait le gouvernement, le 15 du courant, sur les [illegible].

[illegible]

Madrid, 8 mai—Des dépêches officielles du Nord disent que les insurgés ont disparu de Guipuscoa. Une petite bande seulement reste dans la province de Sarragosse. Des forces carlistes qui se trouvaient en Navarre, 400 hommes se sont rendus aux troupes du gouvernement et les autres se sont dispersés.

Le gouverneur de Pampelune télégraphie au ministre de la guerre que Don Carlos a retraversé la frontière, suivi seulement d'un prêtre et qu'il est maintenant en France.

Paris, 8 mai—Les dernières nouvelles reçues ici par les amis de Don Carlos disent qu'il a eu Biscaye de 7,000 à 8,000 hommes, bien armés, bien approvisionnés, bien fournis de munitions. Elles parlent de forces carlistes en Navarre et à Tortosa en Catalogne.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 8.—On prend des mesures pour changer la route de poste entre New York, Washington et la Nouvelle-Orléans, et le transférer de sa ligne actuelle par Cleveland, Tenn., à celle de Dalton, Montgomery et Mobile. Par cet arrangement les malles arriveront à la Nouvelle-Orléans à 8 h. A.M. Dix heures et demie avant le temps actuel par Grand Junction [illegible] et pourront être distribuées avant [illegible] sur les affaires, au lieu de [illegible] l'après-midi. Par ce moyen une [illegible] assurée pour la malle du Texas [illegible] rée à la Nouvelle-Orléans.

Le département du Trésor a décidé à partir du 1er juillet prochain, le thé et le café ne seront sujets à aucune taxe, à moins, soit qu'ils soient importés directement des pays de production, soit qu'ils viennent de pays au-delà du cap de Bonne Espérance et qu'ils soient importés dans les Etats-Unis de lieux en deçà du cap. Ce règlement a été fait en vue de la clause du bill récemment adopté d'après lequel aucun droit ne sera collecté sur ces produits.

Washington, 8 mai—SÉNAT—Le bill présidentiel de la Louisiane a été remis encore après une longue discussion.

Le bill d'amnistie a été appelé de nouveau et M. Sumner a renouvelé son bill supplémentaire des droits civils. Un point d'ordre a été soulevé contre le bill, mais le président Colfax l'a repoussé. M. Trumbull a appelé de la décision, mais l'appel a été déposé sur la table.

MM. Hill et Morton ont demandé à amender le bill. L'amendement porterait qu'avant qu'aucune personne ait droit aux bénéfices de l'acte, il faudra qu'elle jure qu'elle n'est pas et n'a pas été dans les deux armées pendant l'adoption de cet acte, membre soit de l'organisation communément appelée "L'Empire Invisible de l'Amérique," soit de la Fraternité Blanche ou de la Garde de l'Union Constitutionnelle, ni d'aucune branche du Klan des Ku-Klux. M. Hill demande que le bill soit amendé de manière à ce que l'amnistie soit universelle.

M. Sherman parle pour l'adoption du bill. M. Sumner comme un substitut pour le bill d'amnistie, afin de donner à la Chambre l'occasion de donner un vote franc et libre sur la question des droits civils, et dit qu'il ferait [illegible] question était [illegible] le bill général d'amnistie passerait au Sénat par six voix des trois quarts.

M. Trumbull dit qu'après avoir entendu M. Bowman, un des plus sages avocats de la proscription, appuyer et appuyer le bill d'amnistie ce matin, il avait regardé cela comme un signe que le temps était venu de faire bonne [illegible] réhabilitations, mais il voit maintenant qu'il s'était trompé.

Le bill revient au Sénat avec l'entente que la discussion générale sera close à 3 heures.

CHAMBRE.—Le bill de division supplémentaire a passé. Il donne au New Hampshire, Vermont, New York, Pennsylvanie, Indiana, Tennessee, Louisiane, Alabama et Floride, un membre de plus à chacun pour le 43ème Congrès.

La discussion du bill de tarif est alors reprise. M. Dawes dit que le bill donnera au Trésor une perte de 48 millions. Le plus gros item, celui de la laine, qui s'élevait à près de trois millions et demi.

Les droits sur le café et le thé ont été biffés du bill, et le droit sur le charbon bitumineux a été fixé à 75 cents par tonneau.

La Chambre siège ce soir pour s'occuper des affaires militaires.

Washington, 8 mai — Le marquis de Noailles vient comme ministre de France en Amérique.

Washington, 8 mai.—M. Dawes a dit au Sénat que si le bill de réduction réduirait, il perdra sur la [illegible] [illegible]

[illegible]

M. Trumbull dit qu'après avoir [illegible] défendre la [illegible]

M. Trumbull a demandé que [illegible]

Le 3 [illegible] M. Trumbull a appelé le bill [illegible] Louisiane [illegible].

M. Morton [illegible] des élections.

[illegible] M. Trumbull vient une [illegible]

Londres, 8 mai.—Les journaux de Londres [illegible] la question [illegible] de Grant [illegible] pour dommages indirects devant la commission arbitrale de Genève.

Washington, 8.—Le colonel Mosby, de la Virginie [illegible] Grant [illegible].

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.

Probabilités.—Ciel couvert, temps [illegible] dans la Vallée de l'Ohio.

NOUVELLES DIVERSES.

[illegible]

Memphis, 8 mai — Deux [illegible] de John Bell qui a été trouvé assassiné dans la maison de la [illegible] Baptiste. [illegible] [illegible] d'avoir tué son père afin d'en avoir le bien [illegible].

Concord, N. H., 8.—La convention [illegible] Grant et Wilson.

Ingersol, Con., 8—Le [illegible] Ingersol [illegible].

New-York, 8—Le Comité National démocratique [illegible] se réunira en cette ville: 28 Etats sont représentés.

Grand Rapids, Mich. 8—Le Théâtre de [illegible] ont été détruits par le feu, hier soir.

Troy, 8 mai.—La Convention des Républicains [illegible] de la Convention de Philadelphie.

New York, 8.—La convention nationale démocratique [illegible] le 9 juillet à Baltimore [illegible] délégués.

[illegible] un meeting sera tenu [illegible] à New York [illegible] Union, le 9 juillet 1872, dans la ville de Baltimore.

La base de la représentation [illegible] Convention [illegible] le nombre des sénateurs et des représentants de chaque Etat au Congrès [illegible] de 1872. Chaque Etat [illegible] de la Constitution et le maintien des libertés républicaines.

(Suivent 32 signatures qu'on trouvera dans notre partie anglaise.)

Richmond, 8 mai—Le colonel W. E. Cameron [illegible] à la candidature de Greeley.

New York, 8 mai—Exporté aujourd'hui $4,000,000 en or [illegible] de $500,000.

Le gouvernement a racheté aujourd'hui $4,000,000 de bons.

St-Louis, 8 mai—Le *Westliche Volksblatt*, organe allemand du Nord-Ouest du Missouri, se déclare aujourd'hui fortement en opposition à Greeley.

New York, 8 mai—Une dépêche de Londres au *World* dit qu'une réunion d'actionnaires du chemin de fer de l'Erie s'est combinée pour faire Scott président du Bureau américain. M. Scott a envoyé par le télégraphe l'assurance qu'il acceptera. En conséquence, la combinaison est considérée comme ayant réussi.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 8 mai — Descendant : Les steamers City of Cairo, Crescent City et barges.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 8 mai — Arrivée, la goëlette américaine Geo Peabody, en 70 jours de Cardiff, Galles, avec des rails.

Passe à la Loutre, 8 mai — Arrivée, la barque espagnole Via de Montserrat, de la Havane, sur lest.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 8 mai—Coton plat. Vendu 500 balles. Uplands 25 3/8, Orléans 26.

New York, 8 mai—Argent facile de 6 à 7. Sterling un peu plus faible. Or 11 1/4 à 1/8.

Savannah, 8—Coton, Bonne demande, 20 1/4. Stock 12,082 balles.

Galveston, 8—Coton plat. Bon ordinaire 20 1/4. Stock 7,192 balles.

Mobile, 8—Coton plat et nominal. Stock 17,456 balles.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Washington, 8 mai—On rapporte qu'à une séance du cabinet, hier, la détermination du Président de soumettre la question des réclamations de l'Alabama, telle qu'elle est maintenant, au tribunal de Genève, a été appuyée par tous les membres présents.

On dit que Trumbull a exprimé le désir de [illegible] gouvernement de l'Illinois et d'appuyer la candidature de Greeley.

San Francisco, 8 mai.—Les dernières nouvelles du Mexique [illegible] que les rebelles qui s'étaient retranchés dans [illegible] sont repoussés après un combat sévère.

New York, 8 mai.—Edward Pierrepont [illegible] qui est dans un état de découragement depuis l'abandon de son premier avocat.

Columbus, 8 mai.—La Cour Suprême a refusé aujourd'hui de lancer un mandamus contre les directeurs des écoles du district de Norwich, comté de Franklin, en faveur de l'admission des enfants de couleur dans les écoles réservées aux enfants blancs, parce qu'il y a des écoles séparées pour les noirs.

[illegible] la constitutionnalité de la section 11 [illegible] des droits [illegible] et [illegible] les distinctions [illegible] de la constitution des Etats-Unis.

Liverpool, 8 mai.—Arrivé le Richard III de la Nouvelle-Orléans, avec coton.

Paris, 8 mai, midi—Rentes 54-35.

LA SOU[SCRIPTION] — FRANCE.

Le bulletin du Comité central de la Souscription des Femmes de France contient cette lettre :

Paris, le 7 avril 1872.

A Messieurs les présidents des Comités de la Souscription pour la Libération du Territoire.

Monsieur le président, — J'avais l'honneur de vous annoncer, le 20 mars, que, désirant me mettre en rapport avec les comités [illegible] des Bordeaux et de Rouen, [illegible] [illegible]

[illegible]

Le président du Comité général,
DROUYN DE LHUYS.

LES DANGERS DE LA SUISSE.

[illegible] la Feuille [illegible]

"Tout cela est fort [illegible] et n'est point fait pour nous rassurer [illegible] si l'on considère que toutes ces [illegible] sont complétement [illegible] et significatives [illegible] d'unanimité. [illegible] des journaux français, [illegible] et anglais, voyons [illegible] voisine du Nord.

La presse allemande [illegible] un peu près un maximum [illegible] de son conseil par un de ses [illegible] d'encouragement. [illegible] Le presse allemande [illegible]

Nous allons rapporter [illegible] d'un journal berlinois [illegible]

[illegible] Voilà donc le langage de la presse allemande. Il est assez clair et assez catégorique pour ne laisser aucune illusion. [illegible] C'est ainsi que Louis XIV [illegible] que Louis XVI et Bonaparte [illegible] de la République [illegible] la France [illegible] "

UN MASSACRE. — Un drame [illegible]

—Mot de [illegible]
—En somme, lui dit-on, votre [illegible], mais il n'a jamais rien écrit d'ennuyeux.
—C'est pour cela, [illegible] répondit-il, on l'aurait [illegible].

CONSULAT DE FRANCE. [illegible]

[illegible] Le Secrétaire, A. BARBIER.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴ [illegible] EDOUARD SIGO, [illegible]

SERVICE FUNÈBRE. [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS. 17.......CHARTRES.......17. A. BROUSSEAU & CO. Importateurs de [illegible]. TAPIS de toute [illegible]. TOILES CIRÉES pour planchers, tables et [illegible]. A. BROUSSEAU & cie.

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES. ELKIN & CO., 168.......CANAL.......168. Reçoivent [illegible] MATTES NOUVELLES [illegible] PRIX [illegible].

GRENADINES NOIRES. F. G. & C. V. BARRIERE, 158.......RUE DU CANAL.......158. [illegible] GRENADINES NOIRES [illegible] FRANÇAISE [illegible].

Au Public. [illegible] DURBAN.

Des lettres circulaires de crédit, [illegible].

Avis. A [illegible]

Compagnie d'Assurance [illegible] de l'Union [illegible] NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible] A. CHIAPELLA, Président. J. M. [illegible], Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE. [illegible] JAS. FAHEY, Notaire public.

Avviso agli Italiani. Si invitano tutti Italiani ad intervenire al Club New Orleans [illegible]. J. COUGOT, Segretario pro tem.

Avis. [illegible] J. COUGOT, [illegible].

[illegible] CHAS. D. DELERY, Secrétaire.

[illegible] G. W. R. BAYLEY, Surintendant-général.

L'Association du Peuple, [illegible] D. WARREN [illegible], Président. S. R. SOUTHMAYD, Secrétaire.

Jardins Tivoli. A BRASHEAR CITY. [illegible]

Avis. MONSIEUR JOHN M. SKARREN [illegible].

Demande de Cuisinière. [illegible]

Genièvre de Hollande. [illegible] AUGUSTE COUTURIÉ.

Ale. Ale. Ale. Excellente MEMPHIS, de Liverpool. 200 [illegible] PALE ALE, Wm Younger & Co. A vendre par P. E. BRULATOUR.

Bois de construction. A VENDRE [illegible].

Hôtel St-Louis. [illegible] CHAS. D. DELERY, Secrétaire.

BILOXI. HOTEL RAMBAUT. [illegible]

Baie St-Louis. PENSION PRIVÉE. [illegible] ALFRED BROUTIN.

BILOXI. M. C. [illegible] [illegible] F. R. SOUTHMAYD, Secrétaire.

Drogues, Médecines, &c. [illegible] PRUDHOMME.

Propreté de la Chevelure. [illegible] MADAME [illegible]

LIBRAIRIE FRANÇAISE ROUX-REY, [illegible]

La seule Fabrique de CONFISERIE AU SUD Avec une Bâtisse à vapeur. H. CHAUBANT & CO. Successeurs J. B. TURPIN (OLD STORE). 98... Rue Vieille-Levée... 98. [illegible] CANDI [illegible] H. CHAUBANT & Co., 98.......Rue Vieille-Levée.......98

Lisez, Mesdames, Lisez!! Vente au prix coûtant du Splendide Stock de Lingerie et Articles Toilette de Dame. —CHEZ— GUÉBLE & NIPPERT 127.......Rue du Canal.......127 A partir de lundi, 6 mai, cette maison offre à ses clients, au prix coûtant, un magnifique assortiment de CHALES en dentelles, CHEMISES et CORSAGES de dames, PEIGNOIRS et CAMISOLES, CALEÇONS de dames et demoiselles, CORSETS français, BAS de femmes et d'enfants, DEMI-PARURES, MOUCHOIRS, etc. Les dames sont spécialement invitées à venir examiner le Stock ainsi que les prix très bas. N. B.—Pour toute vente de [illegible] GRATIS UNE PAIRE D'EXCELLENTS GANTS DE PEAU au choix.

Avis aux Messieurs. GUÉBLE & NIPPERT, 127.......Rue du Canal.......127 [illegible] Faux Cols et Cravates, Chemises de dessous et Caleçons, Mouchoirs, Gants, Bretelles, Chaussettes, [illegible].

OSCAR ROBIN, PHARMACIEN ET CHIMISTE, Rue des rues Ste. Anne et Villeré. ANNONCE respectueusement à ses clients [illegible].

LA MACHINE A COUDRE DE WEED, A L'USAGE DES FAMILLES, a remporté le PREMIER PRIX [illegible] A. L. BRUNSON, Agent.

Mme PERRARI, accoucheuse, INFORME ses clientes [illegible] CONSULTATIONS, de midi à 2 heures.

[illegible] Dr. J. G. HAVA, M. Ch. [illegible] M. LOPEZ VILLAVICENCIO [illegible].

CAFÉ DE L'ABSINTHE, Encoignure des rues Douane et Bourbon. L. ALEIX, Seul propriétaire.

LIQUIDATION SÉRIEUSE ET POSITIVE —DE LA MAISON— J. G. BERMEL 184.......RUE DU CANAL.......184 Vente au prix coûtant de l'immense Stock D'ARTICLES DE TOILETTE —ET— FANTAISIE. [illegible] Grand choix de [illegible]

MAISON FONDÉE EN 1848. LA PLUS GRANDE MANUFACTURE DE PARFUMERIE SAVON DE TOILETTE DU SUD. [illegible] AUGUSTE DOUSSAN.

Bonne Occasion. UNE [illegible] MANUFACTURE [illegible]

PENSIONNAIRES. ON demande [illegible]

Demande de Pharmacien. ON demande un pharmacien [illegible]

COW PEAS! COW PEAS! 1000 [illegible]

Important pour les Cafés et Salons de Bière. [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, [illegible] VIEILLE-LEVÉE. UNE DES PLUS IMPORTANTES [illegible] VIEILLE-LEVÉE [illegible] Sirops de Fruits FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, SUCRE, CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. A vendre par NORMAN & REISS, Nos [illegible] de la rue Vieille-Levée.

CAFÉ BISMARK, [illegible] RUE ROYALE [illegible] Concert tous les soirs Par un ORCHESTRE INCOMPARABLE. [illegible]

Dr. Méd. O. B. LANDS, DE LA FACULTÉ DE COPENHAGUE (Danemark) Successeur du Dr. Méd. J. [illegible], OCULISTE, Continue au No. 149 rue du Canal, entre Carondelet et Baronne, le traitement spécial des maladies des yeux. [illegible]

Succès sans précédent DE LA MACHINE A COUDRE DE GROVER & BAKER A la Grande Exposition [illegible]. La Machine à coudre dite SHUTTLE STITCH MACHINE vient d'éprouver [illegible] SEPT PREMIERS PRIX [illegible]. Les meilleurs COSTUMES [illegible]. Les meilleures ROBES DE CHAMBRE [illegible]. Les meilleurs SOUS-MANCHES. Les meilleures CHEMISES FINES. Les plus beaux TRAVAUX D'ORNEMENT [illegible]. Les meilleures CHEMISES DE PARADE [illegible]. Les meilleurs COLS et MANCHETTES. La meilleure HUILE pour le graissage des machines. CE SONT TOUS DES PREMIERS PRIX ET NON DES MÉDAILLES QUE L'ON NE COMPTE PAS. J. E. GARDNER, Agent de la Compagnie de Machines à Coudre de GROVER & BAKER, A l'angle des rues Canal et Royale.

AVIS IMPORTANT. LA vente semi-annuelle des gages [illegible] [illegible] E. B. BENTON, Président. F. H. WOOD, Caissier.

HEBERT & Cie., [illegible] RUE DE CHARTRES [illegible] LIBRAIRIE FRANÇAISE. Papeterie, Articles de Bureau, UN IMMENSE ASSORTIMENT DE Papiers peints en tous genres, A PRIX RÉDUITS. [illegible] REÇU par le steamer SAXONIA [illegible] A. DUMAS, E. SUE, E. CAPENDU, A. KARR, EMILE SOUVESTRE, H. MURGER, A. DE BRÉHAT, GUSTAVE AYMARD, PAUL DE KOCK, etc. [illegible] LOUIS VEUILLOT [illegible] LE MAGASIN PITTORESQUE 1871 [illegible] LE MUSÉE DES FAMILLES 1871 [illegible] BIBLIOTHÈQUE DES MERVEILLES [illegible] HENRY DE KOCK [illegible] LIVRES CLASSIQUES. [illegible]

J. E. MERILH. P. CASAURBIELE. J. E. MERILH & Co., 179.......Rue Poydras.......179 MARCHANDS, EN GROS ET EN DÉTAIL, CUIRS ET CRÉPINS. ONT continuellement en main un fort stock de [illegible] COUTEAUX DE SOULIERS [illegible]

JOS. BRANDNER, MARCHAND-TAILLEUR, 24.......rue Bourbon.......24 Entre les rues Douane et Bienville. Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington. [illegible] MARY [illegible]

Vin de Catalogne. 80 [illegible] VIN ROUGE [illegible]

RICHMOND B. [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. [illegible] CLASSE No 110. [illegible] [illegible] CHAS. T. HOWARD, [illegible] EMILE WILTZ, Secrétaire.

[illegible] Le secrétaire, A. BARRIER.

[illegible] A. CHAPLAIN, Secrétaire.

Louisiana Savings Bank and S. D. C. 7 mai 1872. A l'élection [illegible] J. WALLACE, W. B. THOMAS, [illegible] J. VAN HORN [illegible] JOHN G. WALTON [illegible] JOHN G. WALTON, Caissier.

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans, 14 avril 1872. A l'élection [illegible] [illegible] W. F. HARPER, [illegible].

Compagnie d'Assurance HOPE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, Bureau, No. 21 rue du Camp. QUINZIÈME TABLEAU ANNUEL. [illegible] E. PEYCHAUD, Président. LOUIS BARNETT, Secrétaire. [illegible] BARNETT, Not. Pub.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans. Bureaux, No 16 du Passage de la Banque. PREMIER ETAT TRIMESTRIEL. CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour le premier trimestre de 1872, expiré le 31 mars 1872. [illegible] Le tableau qui précède [illegible] d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans. C. CAVAROC, Président. G. LANAUX, Secrétaire. ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. [illegible] G. LE GARDEUR, Jr., Notaire public.

[illegible]

CAZAUX & VERGNOLLE [illegible] VINS, LIQUEURS, &c. [illegible]